

Délibération n°2021-12

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Pour : 20

Membres présents et représentés : 27

Contre : 6

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 1

**La campagne de recrutement des enseignants-chercheurs (conformément aux tableaux joints) est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



**CAMPAGNE EMPLOI EC 2021**

Composante	CNU demandée	Intitulé CNU	Corps	n° poste	Avis de laboratoire	Avis conseil département	Avis conseil de composante	Avis CTS	Avis conseil de pôle (29/01/2021)	Avis CAC Plénier du 02/02/2021
FDE	02	Droit public	PR	0416	FAVORABLE 12/01/21	FAVORABLE 07/01/21	FAVORABLE 12/01/21			DEFAVORABLE
	01	Droit privé et sciences criminelles	PR	0328	FAVORABLE 10/11/20	FAVORABLE 07/01/21	FAVORABLE 12/01/21			FAVORABLE